Réf. S2-44 – StreetPark 4/4

Versions intermédiaires:
Réf. S2-14 – StreetPark 1/4
Réf. S2-24 – StreetPark 2/4
Réf. S2-34 – StreetPark 3/4

Surface minimum préconisée = 294 m²
Dimensions minimales préconisées = 24.5 x 12 m

Visuel 3D

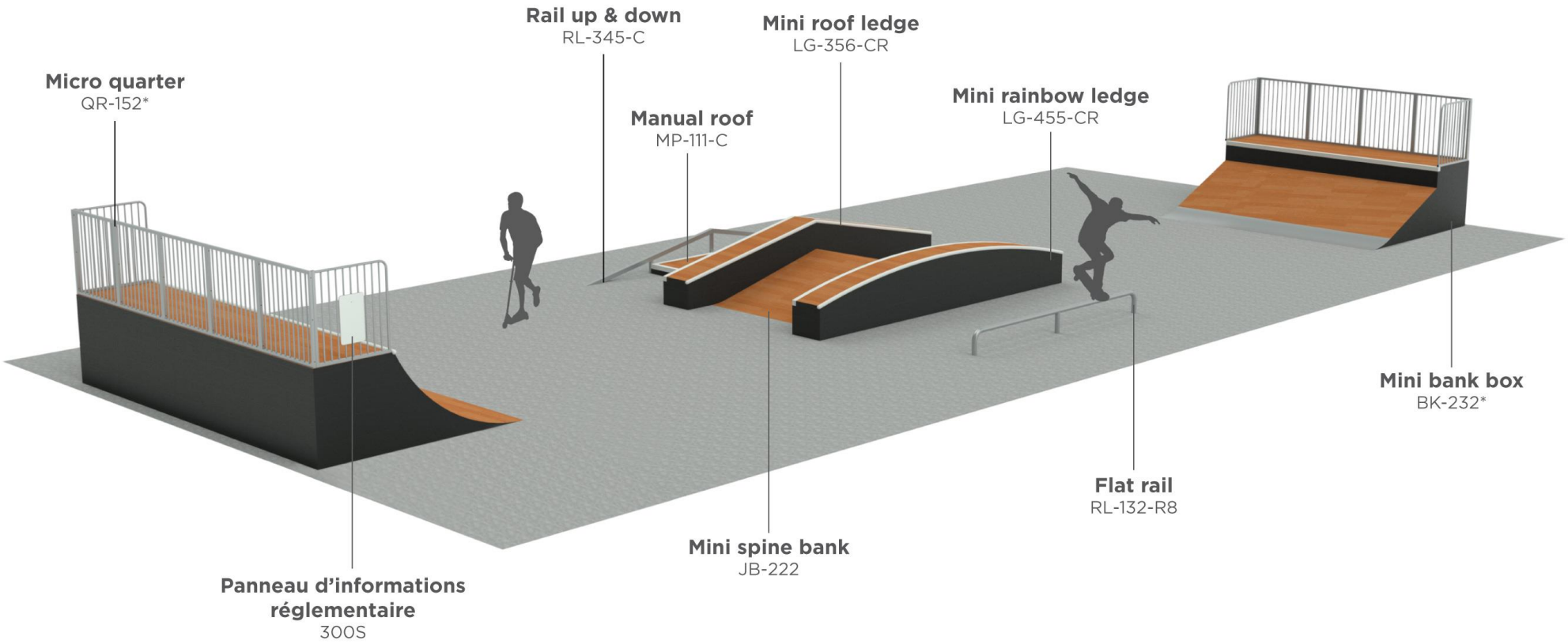

** Pour cet aménagement, sont nécessaires : 4 barrières latérales réf BL-120 / 9 barrières arrières réf BA-120.*

Réf. S2-44 – StreetPark 4/4

Elévation masse

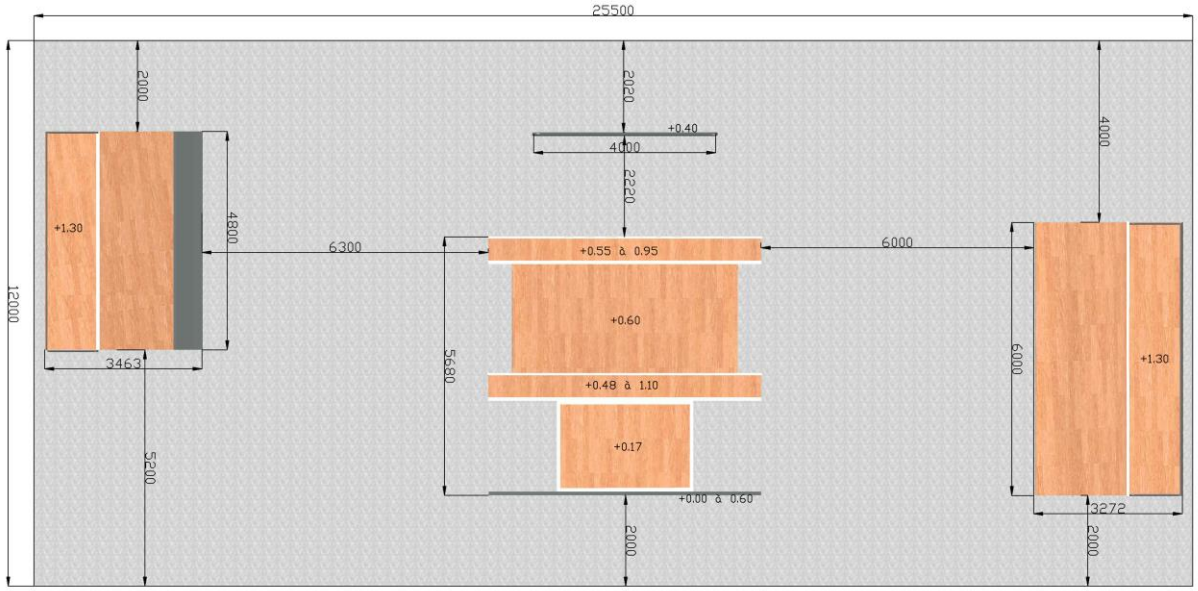

Les dimensions sont optimisées pour la fonctionnalité et la sécurité de la pratique.
Cet aménagement peut être installé sur un ancien terrain de basket en bon état (28*15m).

Matériaux et finitions

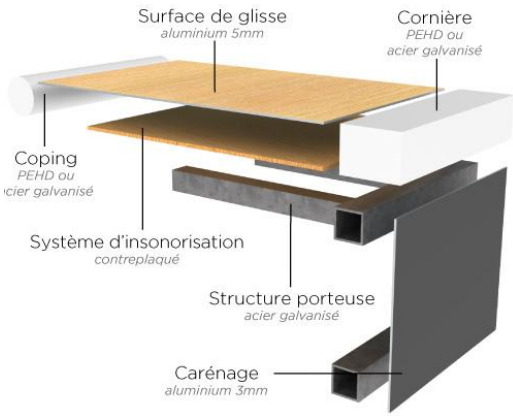

Référentiel normatif

Conforme à la norme NF EN 14974+A1 09/2010

Garanties

10 ans sur les différents matériaux
2 ans sur la sublimation

Pièces détachées

Vous pouvez commander vos pièces détachées
par téléphone au : **(+33) 04 76 64 75 18** –
par fax au : **(+33) 04 76 64 79 79** –
par mail à : info@transalp.fr

Contrôle, entretien et maintenance

Transalp préconise d'effectuer :
- Un contrôle visuel hebdomadaire pour vérifier l'intégrité de l'équipement et le respect des zones de sécurité.
- Un contrôle fonctionnel trimestriel pour vérifier la stabilité et le fonctionnement de l'équipement.
- Un contrôle principal annuel pour vérifier l'état des fondations et les éventuelles traces de corrosion.

Scellement

Sur béton (recommandé) : Cheville à frapper
Sur enrobé : Tige filetée + cheville chimique

Réf. S2-44 – StreetPark 4/4

En bonus

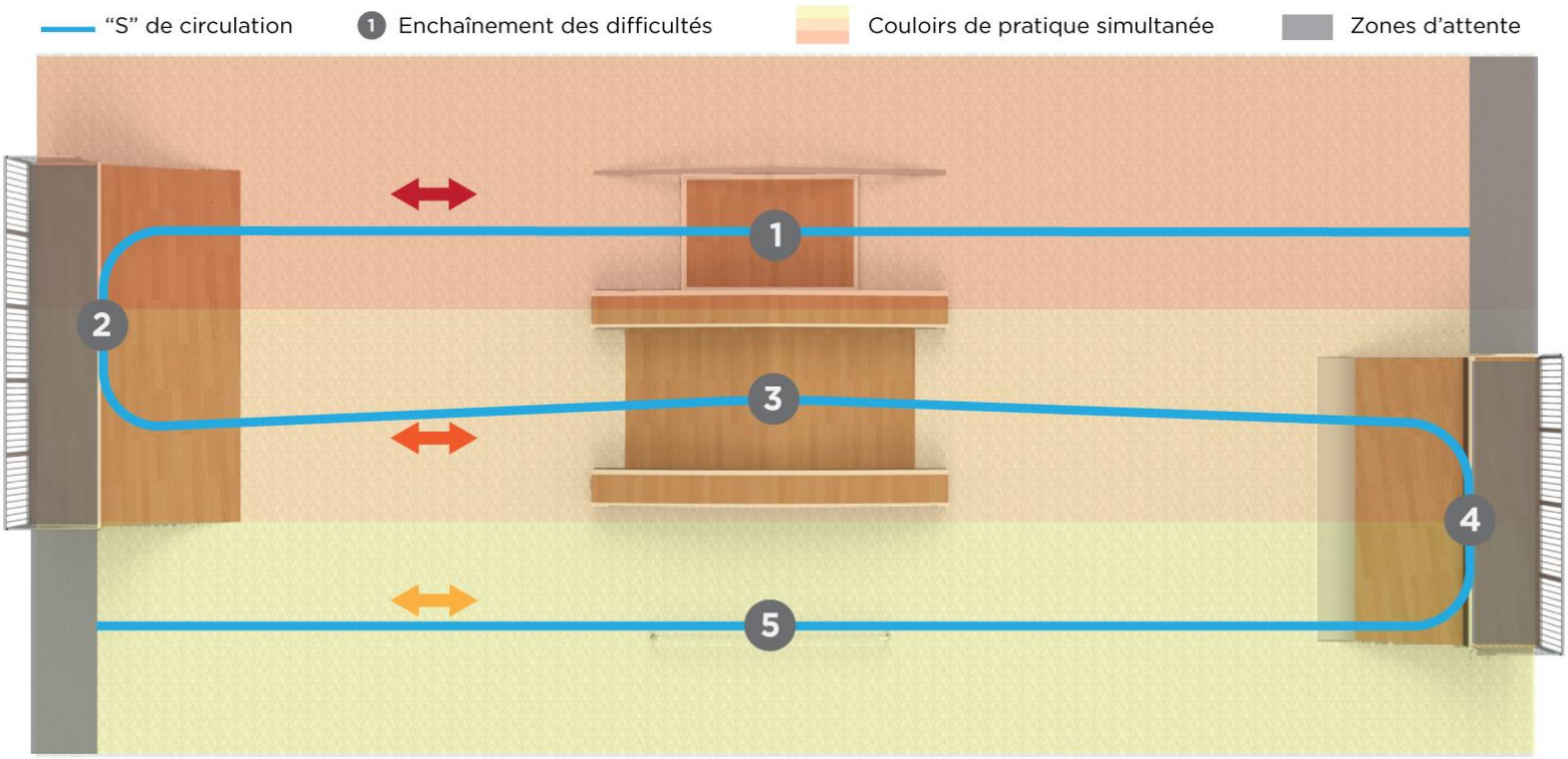

A l'image des possibilités principales offertes par la rue, ce streetpark est essentiellement axé sur la glisse, les manœuvres d'équilibre (« manuals »), les petits gestes techniques (rotation) voire les dérapages (« shuffles »). Il est destiné aux pratiquants équipés de matériel spécifique prévu pour glisser (pegs ou plateaux renforcés pour les trottinettes, H-block et soulplate pour les rollers, trucks spécifiques pour les skates). A savoir que ces éléments sont légèrement sous-dimensionnés pour la pratique du BMX.
Polyvalent et évolutif, il peut être proposé en 4 étapes. L'agencement des modules présente une particularité qui le distingue des aménagements linéaires très répandus : les modules de relance ne sont pas face à face pour permettre une circulation en « S ». Cela permet à 3 pratiquants d'évoluer de front simultanément, ou à un seul d'enchainer jusqu'à 5 difficultés sous forme de parcours. Chacune des 4 zones d'attente offre 3 possibilités de pratique différente.
Les modules de relance sont larges pour permettre l'apprentissage de la glisse.

Evolutivité

Réf. S2-14 – StreetPark 1/4

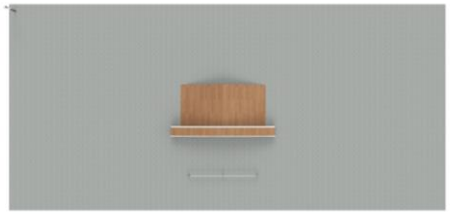

Réf. S2-24 – StreetPark 2/4

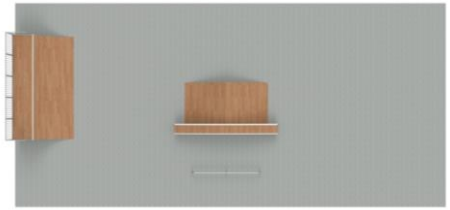
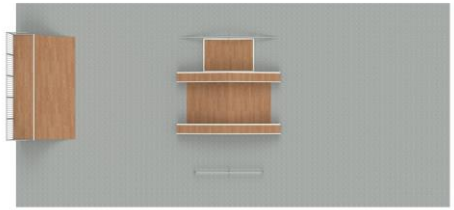
Réf. S2-34 – StreetPark 3/4